

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 12

Votants : 50

Le sept novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le lundi 28 octobre 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-près-Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : lundi 28 octobre 2024.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. PIERRE Rémi
Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme FOUNRIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme VERON Carine a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès

Secrétaire de séance : Marc VERBEKE

La convention de mise à disposition des locaux avec l'office de tourisme est arrivée à échéance. Il convient de la renouveler en y apportant certaines modifications. L'office de tourisme a souhaité apporter certaines modifications notamment pour la gestion de la Grange pyramidale située à Vailly sur Sauldre. En effet, la CDC met à disposition la Grange à l'OT qui souhaite pouvoir y développer des activités et projets. A cet effet le passage concerné a été modifié dans la convention. L'office de tourisme prend en charge l'intégralité des charges liées aux bâtiments. La convention est jointe en annexe.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux avec l'EPIC.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux avec l'EPIC de l'office de tourisme du Grand Sancerrois.

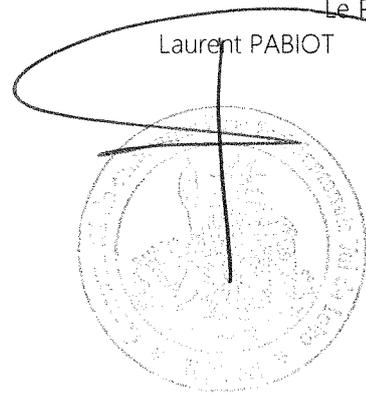
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, 19/11/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 29/11/24

Le secrétaire de séance
Marc VERBEKE



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 12

Votants : 50

Le sept novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le lundi 28 octobre 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-près-Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : lundi 28 octobre 2024.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. PIERRE Rémi
Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme FOUNRIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme VERON Carine a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUBE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès

Secrétaire de séance : Marc VERBEKE

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis »,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n°17.10.31.61 approuvant les aides aux TPE,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n° 18033125 relative à la signature d'une convention de partenariat économique,

Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,

Vu la délibération n° 2018 045 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 2019 014 du conseil communautaire du 14 mars 2019 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 2020 016 du conseil communautaire du 20 février 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n°2020 072 du conseil communautaire du 24 septembre 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 048 2023 du 25 mai 2023 portant modification du règlement d'aide TPE et portant adhésion au fonds partenarial d'économie de proximité,

Vu les conditions d'attribution des aides en faveur des TPE,

Vu l'avis favorable du comité Initiative Cher réuni le 26 septembre 2024

Monsieur Brice THOMAS et sa conjointe Virginie POTTIER ont décidé de créer leur cabinet de diagnostics immobiliers (plomb, amiante, DPE, électricité, gaz, termite) sur la commune de Sancerre. Pour pouvoir exercer leur activité ils doivent acquérir un analyseur plomb avec sa recharge (13 539 € HT). Ils sont éligibles à une aide TPE de 4 000 €.

Le comité Initiative Cher a émis un avis favorable lors du comité du 26 septembre 2024.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide TPE de 4 000 € au profit de Monsieur THOMAS et Mme POTTIER pour l'entreprise « SARL THOPOT EXPERT DIAG » pour la création d'une entreprise de diagnostic immobilier.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

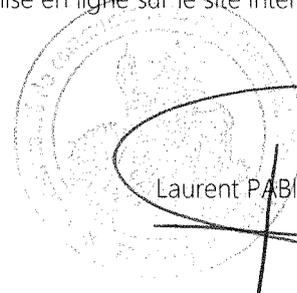
- **ATTRIBUE** une aide TPE de 4 000 € au profit de Monsieur THOMAS et Mme POTTIER pour l'entreprise « SARL THOPOT EXPERT DIAG » pour la création d'une entreprise de diagnostic immobilier.

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, 19/11/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 29/11/24

Le secrétaire de séance
Marc VERBEKE



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 12

Votants : 50

Le sept novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le lundi 28 octobre 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-près-Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : lundi 28 octobre 2024.

Etaient présents :

Délibération n°075/2024

Objet : Attribution de marché pour les études patrimoniales eau potable et assainissement collectif

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, MATELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. PIERRE Rémi

Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

Mme FOUNRIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

Mme VERON Carine a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès

Secrétaire de séance : Marc VERBEKE

Pour rappel dans le cadre du transfert de la compétence eau potable et assainissement la CDC a engagé un groupement de commande avec les communes et syndicats dont les études patrimoniales en matière d'eau potable et schéma directeur d'assainissement collectif étaient manquants. A cet effet les consultations avaient été lancées par notre AMO (Cabinet DUPUET Frank associés) au printemps. Pour mémoire chaque collectivité payant sa part une fois les subventions déduites. Les dossiers de demande de financement ont été déposés auprès de l'agence de l'eau.

Les collectivités concernées sont les suivantes :

- Commune de Bannay,
- Commune de Belleville-sur-Loire,

- Commune de Dampierre-en-Crot,
- Commune de Ménétréol-sous-Sancerre,
- Commune de Savigny-en-Sancerre,
- Commune de Sury-ès-Bois,
- Commune de Thauvenay,
- Commune de Vailly-sur-Sauldre,
- Commune de Verdigny,
- SIA de Jars et du Noyer,
- SIAEP de Ménétréol-sous-Sancerre,
- SIVOM de Sancerre-St Satur,

Une CAO d'analyse des candidatures et d'analyse des offres s'est tenue en avril et mai 2024.

Il avait été prévu de notifier les marchés fin juin. Mais nous avons eu une information que l'accord de subvention de l'agence de l'eau n'interviendrait qu'en octobre et restait conditionné par les montants disponibles dans le cadre du 11^{ème} programme.

La notification d'attribution d'aide pour la partie eau potable nous a bien été notifié début octobre.

Soit sur un montant d'étude pour la partie eau potable de 169 184,32 € HT, un financement de 70% soit 118 429,02 €.

Pour la partie assainissement collectif l'agence de l'eau nous a bien donné un démarrage d'exécution des travaux mais la décision de subvention ne pourra être prise sur le budget 2024 du fait des difficultés financière du 11^{ème} programme. Ce dossier sera repropocé aux mêmes conditions d'intervention (50%) en avril 2025 sous condition de redéposer le dossier sur la nouvelle plateforme en ligne de l'Agence de l'eau.

Ainsi dans le cadre du groupement de commande, deux plis ont été reçus en phase offre. :

- HADES/DCI ENVIRONNEMENT
- IRH/ANTEA GROUP

Voici une synthèse des notes obtenues et du montant des offres :

	HADES/DCI ENVIRONNEMENT	IRH/ANTEA GROUP
Note candidature (20 points)	20	20
Note technique (50 points)	50	47.53
Note financière (30 points)	30	21.42
Note finale (100 points)	100	88.55

	HADES/DCI ENVIRONNEMENT	IRH/ANTEA GROUP
Montant de l'offre (HT)	534 897,48 €	749 079,17 €
Montant de l'offre (TTC)	641 876,98 €	898 895,00 €
Valeur financière/30	30	21.42

Au regard des notes le classement final est le suivant :

1. HADES/DCI ENVIRONNEMENT
2. IRH/ANTEA GROUP

Ainsi il est proposé au conseil communautaire d'attribuer et de notifier le marché au groupement HADES/DCI ENVIRONNEMENT pour un montant de 641 876,98 € TTC et d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et à accomplir les formalités nécessaires.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- ATTRIBUE et NOTIFIE le marché au groupement HADES/DCI ENVIRONNEMENT pour un montant de 534 897,49 € HT
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et à accomplir les formalités nécessaires

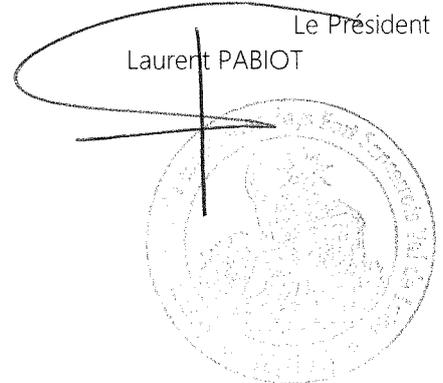
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, 19/11/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 29/12/24

Le secrétaire de séance
Marc VERBEKE



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 12

Votants : 50

Le sept novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le lundi 28 octobre 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-près-Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : lundi 28 octobre 2024.

Etaient présents :

Délibération n°076/2024

Objet : Décision modificative n°2

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. PIERRE Rémi
Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme FOUNRIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme VERON Carine a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès

Secrétaire de séance : Marc VERBEKE

Lors du dernier conseil communautaire il a été approuvé l'avenant au PLUI d'un montant de 38 700 € TTC. Il convient désormais de prendre une décision modificative afin de pouvoir prévoir les crédits budgétaires nécessaires :

- Section	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	202-Frais documents d'urbanisme	+38 700€	

Investissement	2313-Constructions	-10 000 €	
Investissement	238-Avances sur immo	-28 700€	

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative ci-dessous correspondant à l'ajustement de crédits pour l'avenant PLUI pour la réalisation des OAP.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 comme indiqué ci-dessus.

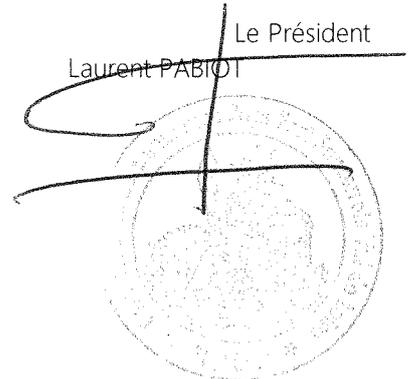
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, 19/11/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 29/11/24

Le secrétaire de séance
Marc VERBEKE



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 12

Votants : 50

Le sept novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le lundi 28 octobre 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-près-Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : lundi 28 octobre 2024.

Etaient présents :

Délibération n°077/2024

Objet : Autorisation de paiement des dépenses d'investissement pour l'année 2025

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. PIERRE Rémi
Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme FOUNRIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme VERON Carine a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUBE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès

Secrétaire de séance : Marc VERBEKE

D'après l'article L1612-1 du CGCT, « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ».

Le conseil communautaire peut ainsi autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur le budget de l'année précédente.

Chapitre/article	Libellé	Montant 2024	25%	Montant 25 %
20	Immobilisations incorporelles	205 535.69€	25%	51 383.92 €
202	Frais réalisation document urbanisme	154 536 €	25%	38 634€
2031	Frais étude	11 000 €	25%	2 750€
2051	Concessions et droits similaires	40 000 €	25%	10 000 €
204	Subventions équipement versées	60 000€	25%	15 000€
20421	Subventions versées personnes droit privé	60 000€	25%	15 000€
21	Immobilisations corporelles	257 900.54€	25%	64 475.13 €
2128	Autres agencements et aménagements	5 100€	25%	1 275€
21318	Autres bâtiments publics	14 501.82	25%	3 625.45€
21351	Bâtiments publics	43 700 €	25%	10 925 €
2158	Autre installations matériel et outillage	174 202.40 €	25%	43 550.60 €
21838	Autre matériel informatique	7 500.00		1 875€
21848	Mobilier	6 000€	25%	1 500€

2188	Autres immobilisations corporelles	6 896.32 €	25%	1 724.08€
23	Immobilisation en cours	525 076.43€	25%	131 269.10€
2315	Installation, matériel et outillage technique	28 776.43 €	25%	7 194.10€
238	Avance	496 300 €		124 075 €

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- AUTORISE le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts sur le budget 2024 à partir du 1^{er} janvier 2025 pour le budget principal selon le détail indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, 19/11/2024

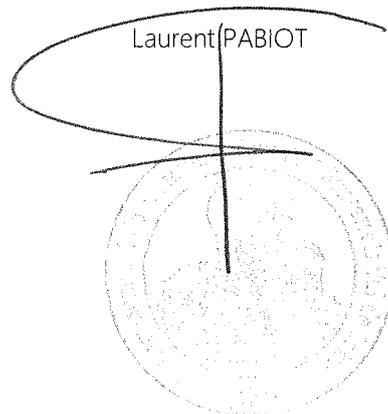
Date de mise en ligne sur le site internet : 29/11/2024

Le secrétaire de séance
Marc VERBEKE



Le Président

Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 12

Votants : 50

Le sept novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le lundi 28 octobre 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-près-Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : lundi 28 octobre 2024.

Etaient présents :

Délibération n°078/2024

Objet : Versement d'acompte de subvention dans l'attente du vote du budget 2025

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTE Bruno, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, THIROT Christian, BOULAY Jacquelin, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPA Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, COQUEF Liliane, DELESGUES Christian, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, RUELLE Thérès, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERO Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. PIERRE Rémi
Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme VERON Carine a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUBE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès

Secrétaire de séance : Marc VERBEKE

Afin d'anticiper le vote du budget 2025 et de ne pas être bloqué, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le versement d'acompte de subvention avant l'adoption du vote du budget dans la limite de 30% du montant attribué sur l'exercice 2024 pour les associations ou organismes suivants :

- CIAS- logement foyer de Vailly sur Sauldre
- Office de tourisme du Grand Sancerrois
- Crèches Troypoms, Berry Bambelle, Jeux & Merveilles
- Am stram Ram, Relais des kangous, Halte-garderie itinérante
- Maison des Jeunes de Boulleret
- Epicerie sociale : la Passerelle Berrichonne

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le versement d'acompte de subvention dans l'attente du vote du budget 2025 dans la limite de 30% du montant attribué sur l'année N-1.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **AUTORISE** le versement d'acompte de subvention dans l'attente du vote du budget 2025 dans la limite de 30% du montant attribué sur l'année N-1.

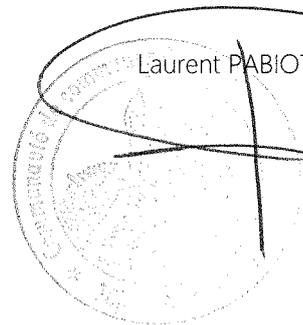
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, 19/11/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 29/11/24

Le secrétaire de séance
Marc VERBEKE



Laurent PABIOT



Le Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 12

Votants : 50

Le sept novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le lundi 28 octobre 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-près-Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : lundi 28 octobre 2024.

Etaient présents :

Délibération n°079/2024

Objet : Création d'un budget annexe pour la gestion de la GEMAPI

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTE Bruno, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGE Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPA Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, COQUER Liliane, DELESGUES Christian, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERO Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. PIERRE Rémi
Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme VERON Carine a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUBE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès

Secrétaire de séance : Marc VERBEKE

La CDC a instauré la taxe GEMAPI depuis l'exercice budgétaire 2018. La taxe GEMAPI est une taxe affectée c'est-à-dire que son produit doit être justifié par les dépenses correspondantes. A ce jour les dépenses et recettes liées à la GEMAPI sont comptabilisées sur le budget général et identifiable grâce à la comptabilité analytique. Néanmoins afin d'avoir une meilleure gestion et lisibilité des opérations liées à la GEMAPI et en particulier la gestion des dépenses d'investissement et leur décalage il est proposé la création d'un budget annexe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce budget sera sous nomenclature M57 et n'aura pas d'autonomie financière. Il est proposé au conseil communautaire la création d'un budget annexe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- DECIDE de créer un budget annexe « GEMAPI » à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, 19/11/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 29/11/24

Le secrétaire de séance
Marc VERBEKE



Le Président
Laurent PABIOT

